

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560 (2024)

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance extraordinaire du 13 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt numéro 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373, 2 599 374, 2 599 375, 2 599 377, 2 599 379, 2 599 380, 2 599 381 et 2 599 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtisses érigées, décrétant une dépense et emprunt à long terme de 5 007 000 \$.

De plus, ce règlement a été dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 janvier 2025.

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par courriel au [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec).

Donné à Carignan, ce 16 janvier 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 16 janvier 2025.

Donné à Carignan, ce 16 janvier 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière